#16
NOVEMBRE 2020

À VOTRE SERVICE !

« NOUS AVONS DES DEVOIRS MAIS NOUS AVONS ÉGALEMENT DES DROITS : LE DROIT AU RESPECT DE LA POPULATION CAR L'ALIMENTATION QUE NOUS PRODUISONS EST LA MEILLEURE AU MONDE »

CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-VIENNE

DES DEVOIRS, DES DROITS ET DU RESPECT !

Le répit aura été de courte durée face au lynchage du monde agricole... le temps du premier confinement.

Nous étions adulés car le manque de nourriture dans les rayons des grandes surfaces avait fait prendre conscience qu'une carte bleue ne remplacerait jamais un paysan qui produit l'alimentation et que l'autosuffisance alimentaire est la base pour l'avenir d'un pays. Mais depuis, tout cela s'est oublié ! On mutile des chevaux, L214 et les antispécistes ont repris leur campagne de dénigrement de l'élevage, les français vont mourir en nombre des traitements phytosanitaires, le paysan qui met de la boue sur une route, celui qui travaille trop tôt, trop tard, le week-end, devient un peu trop gênant voire même de trop. Le fumier et le lisier sont trop odorants, les animaux trop bruyants... le paysan trop chiant !

Lorsque je vois, nous les paysans de ce département, l'envie et le courage qu'il nous faut pour travailler et entreprendre avec le monde du vivant, c'est-à-dire une des seules professions où nous travaillons sept jours sur sept avec des contraintes réglementaires dans tous les domaines, où aucun papier ne doit manquer sinon c'est la sanction financière immédiate. Contrôles PAC, PCAE, MSA, office français de la biodiversité, qualité, label, bio et j'en oublie ! Si les terroristes étaient autant surveillés, il n'y aurait certainement plus aucun attentat en France !

Alors oui, nous avons des devoirs mais nous avons également des droits. Le droit au respect de la population car l'alimentation que nous produisons est la meilleure au monde en termes gustatif, qualitatif et de traçabilité ! Parce que le métier de paysan c'est travailler avec du vivant, être maçon, couvreur, mécanicien, comptable, secrétaire, biologiste, physicien... un métier complexe et passionnant.

Il y a une trentaine d'années, les voisins venaient donner un coup de main, en retour simplement d'un repas ou d'un lapin, d'un poulet... aujourd'hui, la plupart vous regarde de travers, voire vous jetterons des cailloux d'ici peu de temps ? Néanmoins, à la prochaine tempête, à la prochaine crise sanitaire où les rayons se videront, aux prochaines chutes de neige, on viendra chercher ce curieux voisin qu'est le paysan du village pour couper les arbres en travers de la route, avoir des patates et un peu de viande, sortir la voiture du fossé. De statut d'empêcheur de tranquillité, nous redeviendront respectables et adulés mais certainement pour une courte durée !

Bertrand Venteau
Président de la
Chambre d'agriculture 87

MÉTHANISATION À LA FERME | UNE OPPORTUNITÉ POUR LES AGRICULTEURS HAUT-VIENNOIS

Le GAEC du Lotier à Saint-Brice-sur-Vienne possèdent une structure en polyculture-élevage s'étendant sur une SAU de 400 ha et qui présente plusieurs ateliers de production : l'élevage de 40 vaches laitières, 200 vaches allaitantes, 100 places de taurillons en engraissement et la production de grandes cultures.

Stéphane PREVOST a commencé à s'intéresser à la méthanisation dans le but d'améliorer la gestion des effluents et de diversifier les revenus de l'exploitation.

- La réflexion a commencé début 2017.
- La mise en service a suivi 2,5 ans plus tard, le 31 octobre 2019.

L'unité de méthanisation de la SARL de la Tuilerie, du constructeur Agrikomp, est de type infiniment mélangé d'une puissance de 200 kWel pouvant être augmentée à 250 kWel sans travaux. Elle est construite sur mesure et est composée :

- d'une pré-fosse (1 800 m^3),
- du digesteur (6 000 m^3),
- d'un post-digesteur (6 000 m^3)
- et d'un stockage (17 000 m^3).

Les 7 000 t/an de matière qui alimentent l'unité sont composées :

- de fumier,
- d'ensilage de CIVE (Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique)
- et des tontes de pelouse.

Les CIVE occupent 50 ha de l'assolement et sont principalement des cultures de seigle fourrager ensilées en mai.

La valorisation du biogaz se fait par cogénération. Le gaz est brulé produisant ainsi de l'électricité, vendue à 0,21 c d'€/kWe.

La chaleur est valorisée par 4000 m^2 de serres maraîchères voisines, dans une logique d'éco-conception.

L'investissement de 2,1 millions d'euros a été financé par un emprunt sur 15 ans avec un apport personnel de 10 % et a pu bénéficier de 250 000 € d'aides (Région + ADEME). Les 360 000 € de recettes couvrent les charges de main-d'œuvre (salarié à plein temps), de maintenance et le remboursement de l'emprunt. Le retour sur investissement est attendu entre 7 et 8 ans.

L'épandage du digestat a permis de diminuer, dès la première année, l'achat d'ammonitrate (12 tonnes économisées).

« La réflexion qui m'a amené à me lancer dans la méthanisation agricole, porte sur deux points :

Le 1er est de pouvoir gérer mon fumier différemment de la manière employée habituellement, le 2nd est de pouvoir transformer ces effluents en une énergie verte, disponible pour tous.» explique Stéphane PREVOST.

«Pour tout agriculteur qui souhaite se lancer, je conseille d'être le plus autonome possible concernant le gisement. Cela permet de dormir sur ses deux oreilles. »

Afin de permettre aux futurs porteurs de projets de trouver les réponses à leurs questions et aux intéressés de concrétiser leurs projets, Sarah MARTINETZ, conseillère spécialisée à la Chambre d'agriculture 87, peut vous aider (coordonnées ci-dessous).

Pour en savoir +

Sarah MARTINETZ
sarah.martinez@haute-vienne.chambagri.fr
Tél. : 06 60 26 41 67

TOUT SAVOIR | L'INDICE DE FERMAGE

La Loi de modernisation agricole de 2010 a institué le nouvel indice national des fermages. Il est constaté, avec sa variation annuelle, chaque année avant le 1er octobre par un arrêté ministériel.

BESOIN D'UN CONSEIL JURIDIQUE ?

Vous souhaitez :

→ Obtenir une analyse juridique de votre situation

→ Rechercher les solutions à une problématique donnée

→ Créer une société, un groupement...

Prenez contact avec le service juridique de la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne au 05 87 50 40 26 ou par mail à service.juridique@haute-vienne.chambagri.fr

Les composantes de cet indice sont les suivantes :

- pour 60 %, l'évolution du RBEA à l'hectare constatée sur le plan national au cours des 5 années précédentes,
- pour 40 %, l'évolution du niveau général des prix de l'année précédente (Produit Intérieur Brut : PIB).

Ce nouvel indice s'applique aux baux en cours.

- L'indice du RBEA national à l'hectare retenu pour 2020 est de 102,52
- L'indice du PIB retenu pour 2020 est de 109,55
- L'indice national des fermages s'établit pour 2020 à 105,33 soit une variation de + 0,55 par rapport à l'année 2019.

Pour calculer les échéances annuelles pour la campagne du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021 :

$$\frac{\text{MONTANT FERMAGE 2019 X INDICE 2020 (105.33)}}{\text{INDICE 2019 (104,76)}}$$

L'arrêté du Préfet de la Haute-Vienne n° 87-2020-09-29-001 « fixant les dispositions transversales relatives aux baux ruraux » prévoit que le montant des fermages de tous les baux conclus ou renouvelés sur des terres nues à compter du 1er octobre 2020 et jusqu'au 30 septembre 2021 doit être compris entre 32,40 euros/ha et 157,49 euros/ha.

Ces minima et maxima ont un caractère d'ordre public de sorte qu'il n'est pas possible d'y déroger dès lors que la location concerne des biens agricoles loués à un exploitant dans le but d'y effectuer une activité agricole (statut du fermage).

PORTRAIT D'AGRICULTEUR

CHÈQUE BOVIN VIANDE | ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT LES ÉLEVEURS DE BOVINS ALLAITANTS

En Haute-Vienne, depuis 3 ans, la Chambre d'agriculture, les Organisations de Producteurs (GLBV, OPALIM, CELMAR, Coopérative des Eleveurs du Pays Vert), Bovins Croissance, la CIAEL et la CDAAS, ont choisi de mobiliser leurs compétences respectives pour aider les éleveurs sur les plans techniques et économiques à travers le dispositif Chèque Bovin Viande.

Ce dernier, financé à 80 % par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, a permis d'accompagner 110 éleveurs.

Julien ALAMARGOT, installé depuis le 1er janvier 2019, avec ses parents, sur 115 ha en production naisseur-engraisseur bovins (50 vaches) et ovins (400 brebis) a bénéficié de cet appui et témoigne.

« Dès mon installation, je souhaitais améliorer les performances techniques du troupeau et faciliter le travail. Les résultats de reproduction des vaches étaient très moyens avec 83,5 % de productivité en 2018 et 78,7 % en 2019.

Je suis alors rentré dans la démarche « Chèque Bovin Viande ». Ce dossier était sans contrainte, financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et auquel j'ai participé à hauteur de 100 €.

Début 2019, mon technicien de groupement, Stéphane PASSERIEUX du GLBV et une technicienne de Bovins Croissance, ont réalisé un diagnostic technique du troupeau. La productivité, l'organisation de la reproduction et les croissances des taurillons étaient les principaux leviers d'amélioration sur lesquels je devais travailler.

Ils m'ont donc proposé de réaliser des échographies et de commencer un suivi de reproduction et génétique du troupeau. Avec le dispositif « Chèque Bovin Viande », j'ai ainsi eu droit à 40 échographies gratuites et 50 % de remise sur un suivi Bovins Croissance.

Aujourd'hui, la pratique des échographies est systématique sur le troupeau.

J'ai mis en place deux périodes de vêlage de 2 mois chacune. En pratique, je laisse les taureaux 70 jours avec les vaches. Pendant ce temps, les génisses sont inséminées, puis j'échographie environ 2 mois après la sortie des taureaux.

Maintenant, je sais où j'en suis avec mon troupeau, je connais les vaches vides et je les réforme rapidement.

Cela m'oblige à garder un peu plus de génisses mais en accord avec mon conseiller Bovins Croissance, je les trie en fonction de leurs performances et bien sûr du caractère.

Sur les 12 derniers mois, les IVV se sont bien améliorées avec 376 jours en moyenne, la productivité s'établit à 95 % (soit un gain d'environ 2 000 €) et je n'ai pas perdu de veaux.

Je suis satisfait car je sais quand les vaches vêlent et je peux me concentrer sur la surveillance, vacciner au bon moment et en plus j'ai des lots homogènes.

Enfin, nous avons commencé à peser les veaux avec le technicien ce qui me permet d'avoir un œil extérieur sur ce que je fais. Je commence à voir le troupeau évoluer et je suis surpris des bonnes croissances des mâles nés à l'automne 2019. J'ai hâte de connaître leurs performances à l'abattage. »

Portrait de Julien ALAMARGOT, jeune installé en bovin viande à la Geneytouse.

Pour en savoir +, contactez le service élevage

Céline PIGNOL (Cheffe du service élevage)
celine.pignol@haute-vienne.chambagri.fr - Tél. : 06 12 69 90 18

Bertrand DEMIERRE (Responsable antenne et conseiller spécialisé bovin viande) - Antenne de Limoges
bertrand.demierre@haute-vienne.chambagri.fr - Tél. : 06 59 04 82 17

Natalie LEBRAUD (Conseillère spécialisée bovin viande)
Antenne de Limoges
nathalie.lebraud@haute-vienne.chambagri.fr - Tél. : 06 99 92 00 88

Arnaud FROIDEFOND (Conseiller spécialisé bovin viande)
Antenne de St-Laurent-sur-Gorre
arnaud.froidefond@haute-vienne.chambagri.fr - Tél. : 06 46 35 10 37

Hervé JOURDE (Conseiller spécialisé bovin viande)
Antenne de Magnac-Laval
hervé.jourde@haute-vienne.chambagri.fr - Tél. : 06 46 35 10 35

Mariette TORNIER (Responsable antenne et conseillère spécialisée bovin viande) - Antenne de St-Yrieix-la-Perche
mariette.tornier@haute-vienne.chambagri.fr - Tél. : 06 12 69 84 59

MARCHÉS DE PLEIN AIR : UN OUTIL INDISPENSABLE DE MAINTIEN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES AGRICULTEURS ET DES TERRITOIRES

La Chambre d'agriculture fait face à l'annulation des marchés durant le confinement

Cette année, le contexte sanitaire a conduit à l'annulation de certains marchés événementiels importants ce qui n'a pas été sans conséquences pour les producteurs y participant habituellement. Face à cette situation, la Chambre d'agriculture, avec la Chambre des Métiers et de l'artisanat et le soutien de la Ville de Limoges, a mis en place 2 nouveaux marchés cet été place de la République à Limoges.

Le marché du Goût quant à lui a été maintenu en octobre, avec 28 producteurs, comprenant un espace d'animations dédié au jeune public, leur permettant de découvrir, de façon ludique, les fruits et légumes de saison. Cette action s'inscrit dans la volonté des professionnels de recréer un lien entre les jeunes générations et l'agriculture et les productions locales.

Marchés des Producteurs de Pays : une saison compliquée mais maintenue grâce à la volonté des associations et des collectivités

Ce sont 32 marchés qui ont pu être maintenus (sur 13 communes).

Ils constituent un enjeu majeur pour l'économie locale, la redynamisation des territoires et la pérennité des exploitations faisant de la vente directe.

Ils ont permis aux agriculteurs de maintenir cette activité, malgré la crise, et aux consommateurs la possibilité de s'approvisionner à proximité de leur domicile.

Marchés de plein air, des lieux d'approvisionnement respectant les gestes barrières en plein essor

Depuis le début de la crise sanitaire, la demande des consommateurs a fortement augmenté.

À la recherche de productions de qualité, de proximité, dans des milieux permettant de s'approvisionner dans des conditions sanitaires rassurantes, les marchés connaissent un essor important.

En effet, les marchés existants ont vu leur fréquentation augmenter et beaucoup de nouveaux marchés ont été créés pendant le confinement ou à sa sortie.

Cette relance des marchés, souvent à l'initiative des élus locaux ou des producteurs eux-mêmes, doit être soutenue, accompagnée et développée dans de nombreuses communes quand cela est possible.

Dans cet objectif, la Chambre d'agriculture a mis en place deux prestations d'accompagnement permettant aux collectivités de bénéficier d'un service « clé en main », de « redynamisation » d'un marché existant ou d'une prestation personnalisée en fonction des besoins.

La Chambre d'agriculture met tout en œuvre pour sauver le marché de Noël

Suite à l'annonce des différentes mesures sanitaires, le marché de Noël ne pourra pas être organisé sous son format habituel. Toutefois, la Chambre d'agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Ville de Limoges mettent tout en place pour que ce marché alimentaire (produits fermiers et artisans métiers de bouche) puisse avoir lieu et ainsi permettre aux producteurs de maintenir ce débouché indispensable à leur survie !

Nous vous attendons du 12 au 24 décembre à Limoges pour découvrir les produits fermiers de notre département.

À NE PAS MANQUER PROCHAINEMENT !

Pour en savoir +

Stéphanie ALLONNEAU
stephanie.allonneau@haute-vienne.chambagri.fr
Tél. : 06 46 44 10 18
Facebook : Marché de Noël de Limoges

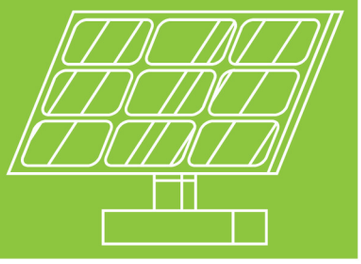

LE CHIFFRE DU MOIS

1000 **hectares en projets photovoltaïques.** Les projets sont majoritairement situés sur le nord de la Haute-Vienne. Le terrain est loué par les développeurs pendant 25 à 30 ans et les prestations d'entretien sont rémunérées.

SAU du département : 320 754 ha,
Landes (non productives, non pacagées), Friches, maquis, garrigues : 15 641 ha,
Surfaces boisées et peupleraies en plein : 163 290 ha.
(Surface totale du département : 555 825 ha)

BRÈVE POSITIVE

Visite identification : une sécurité en cas de contrôle

La Chambre d'agriculture réalise des visites dans les élevages pour aider les éleveurs sur le suivi de l'identification des animaux.

L'objectif de ces visites est :

- D'aider les éleveurs dans leur gestion de l'identification
- De détecter les éventuels problèmes avant des contrôles de l'administration.

Elles permettent de faire le point sur le bouclage des animaux, sur les notifications de mouvements et sur le registre d'élevage. Cet accompagnement est gratuit et contrairement aux contrôles, il n'entraine aucune pénalité.

Au 31 août, plus de 600 visites ont été effectuées sur le département.

Contact : Service identification
Tél. : 05 87 50 40 30

LES NUMÉROS UTILES

Cellule agri accompagnement

Numéro vert : 0800 80 80 87
agriaccompagnement@gmail.com

Point Accueil Installation - Transmission

Tél. : 05 87 50 42 33
pait87@haute-vienne.chambagri.fr

Cellule DEMETER

Tél. : 05 87 50 42 34
demeter.cda87@gmail.com

Service juridique

Tél. : 05 87 50 40 26
service.juridique@haute-vienne.chambagri.fr

LA VISION DU RESPONSABLE PROFESSIONNEL

« COMPTEZ SUR NOUS POUR APPORTER NOTRE PIERRE À L'ÉDIFICE ET SENTEZ-VOUS DÉFENDU CAR VOUS L'ÊTES.»

Nous avons organisé, fin septembre, une réunion d'informations et de débats autour de l'installation et la transmission des exploitations agricoles de notre département. Ce fut l'occasion pour mon équipe et moi d'inviter et de réunir tous les acteurs de l'amont et de l'aval de la filière afin de faire un point sur l'année écoulée pour pouvoir en tirer des éléments marquants et représentatifs de la tendance départementale.

L'installation en Haute-Vienne demeure un sujet très important de notre mandat surtout lorsque nous observons que cette vague de départs à la retraite arrive sur le territoire, avec trop peu d'installations en vue pour maintenir un nombre d'actifs agricoles stables. Cette stabilité, ne la prenons pas à la légère. Il en va des volumes produits pour les maintiens de nos exploitations agricoles, de nos paysages, de nos outils de commercialisation et de transformation présents sur le territoire. Les productions locales se doivent de réussir le pari de la rentabilité des ateliers en plus de permettre un approvisionnement en quantité et qualité du marché de proximité. Et n'y opposons surtout pas les systèmes traditionnels qui permettent à la Haute-Vienne de produire des denrées toujours plus proches de la perfection et en quantité pour jouer les gros bras au sein de la grande région. Ce rapport de force est nécessaire pour que l'élevage ait encore son mot à dire afin de continuer à peser le plus lourd possible dans les négociations des futures modalités de la PAC et autres dispositifs nationaux. Lors de cette réunion, il a été demandé aux acteurs de l'aval de continuer, et même de passer à une dimension supérieure les différents dispositifs permettant une meilleure rémunération des agriculteurs et surtout des jeunes installés. J'espère que le message est bien ancré dans leurs stratégies de développement car nous naviguons sur le même bateau... ! Car le problème majeur, c'est bien la rentabilité des exploitations agricoles qui passera obligatoirement par des prix de vente plus élevés pour les agriculteurs qui font le boulot ! Ne soyons pas défaitistes, ce combat n'est pas d'hier, mais comptez sur nous pour apporter notre pierre à l'édifice et sentez-vous défendu car vous l'êtes. Notre démarche, pour réussir nos ambitions, peut se résumer avec cette situation : « Si c'est possible, c'est fait, si c'est impossible cela se fera ».

Charles MULLER
élu à la Chambre d'agriculture 87

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux et le site Internet

haute-vienne.chambre-agriculture.fr
Chambagri87
@87Chambre
Mangez_fermier_87

« A votre service » est édité par la Chambre d'Agriculture 87 : SAFRAN - 2 av. Georges Guingouin - CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES Cedex 1

Directeur de la publication : B. VENTEAU

Rédacteur en chef : B. VENTEAU

Comité de Rédaction : B. VENTEAU, les élus et agents de la Chambre d'Agriculture 87

Conception graphique : J. BOSSELUT - R. CHAUVEAU

N° ISSN : 2678-2383

Crédits photos : Chambre d'Agriculture 87, sxc.hu, OPERA - **Impression - Routage :** Rivet Impression - 05 55 04 49 50